



Suspension permis de conduire sous alcool ainsi que cannabis

Par **yoann14**, le **20/05/2009** à **19:06**

Bonjour,
Voilà il y a deux semaines j'ai eu un accident avec ma voiture, j'étais sous l'emprise de l'alcool ainsi que du cannabis. Pour le premier j'ai eu 1,74 g/l de sang et de 2,9 ng/l de sang pour le second. Il y a eu que des dégâts matériels. Je possédais mes 12 points avant ce drame. Je n'ai eu jamais eu de problème avec la justice auparavant. Quels sont les risques concernant mon permis et surtout moi ? Merci d'avance à vous.

Par **jeetendra**, le **20/05/2009** à **19:26**

bonsoir lisez les post-it de mon confrère TISUISSE sur ce site, vous trouverez des infos, à priori c'est mal barré pour vous, cordialement

Par **Tisuisse**, le **21/05/2009** à **12:05**

Bonjour,
Notre confrère Publisher a parfaitement bien résumé la situation sur le plan du droit routier.
J'ajouterai cependant que les dommages que vous avez occasionnés à la voiture que vous conduisiez, ne seront pas pris en charge par votre assurance, combien même seriez-vous garanti en tous-risques. En effet, la conduite sous alcool ou sous stupéfiant, à plus forte raison quand les 2 sont présents, vous exclut du champ d'application des garanties de votre contrat.
S'il y a des dommages matériels sur les autres véhicules ou sur le mobilier urbain ou tout autre objet, soit votre assureur prend en charge (donc paie les

victimes) puis vous en demandez le remboursement, soit il ne prend pas en charge, c'est selon les clauses de votre contrat. Dans les 2 cas, vous devrez aligner la note.